

Contexte national

En France hexagonale, au 1^{er} janvier 2012, le nombre d'enfants de moins de 6 ans est estimé à 4.6 millions et 2.2 millions ont moins de 3 ans. La proportion d'enfants de moins de 6 ans dont les deux parents, ou le parent isolé, sont actifs en 2012 est de 62 % en France hexagonale.

Alors que 14 % de la population française vit sous le seuil de pauvreté (revenu inférieur à 60 % du revenu médian), les enfants y sont plus exposés : 20 % des moins de 18 ans (2.7 millions d'enfants) vivent dans une famille pauvre.

Par ailleurs, le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale a fortement augmenté depuis 1990, passant de 1.3 à 1.6 million en 2012 (soit respectivement 9 % et 19 % des enfants de moins de 18 ans). Cette proportion croît avec l'âge des enfants : 13 % des enfants de moins de 6 ans et 22 % des enfants âgés entre 6 et 17 ans sont concernés.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), dispositif regroupant plusieurs aides financières versées par la Caisse d'allocations familiales, accompagne l'arrivée de l'enfant (naissance ou adoption) et favorise la garde de l'enfant par un tiers ou par l'un des parents. La Paje a été délivrée à 2 165 600 familles fin 2014.

61 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés la majeure partie du temps par un de leurs parents, 3 % par un autre membre de la famille, 19 % par une assistante maternelle agréée, suivi de la garde en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) pour 13 % des jeunes enfants. Des alternatives existent pour près de 5 % des enfants (garde à domicile, jardin d'enfant, accueil périscolaire et centre de loisirs ou établissement spécialisé)¹.

L'école maternelle a une place importante dans l'accueil des jeunes enfants : le taux de scolarisation à 2 ans est estimé à 11 % à la rentrée 2012 mais a fortement diminué (25 % à la rentrée 2005).

La responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) incombe aux Conseils départementaux (CD). La loi du 5 mars 2007 concernant la protection de l'enfance en danger cible trois objectifs : renforcer la prévention, réorganiser les procédures de signalement et diversifier les modes de prise en charge des enfants. Ainsi, les CD ont créé, « dans chaque département, une cellule chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être ». En 2012, 284 000 mineurs et 21 500 jeunes majeurs sont pris en charge par les services de protection de l'enfance, soit 19.5 % des 0-17 ans et 9.1 % des 18-20 ans.

Les interventions en milieu ouvert représentent 53 % des mesures prises pour les mineurs et 16 % de celles concernant les jeunes majeurs. Les placements représentent respectivement 47 % et 84 % des mesures².

Au 31 décembre 2013, les pupilles de l'État (enfants abandonnés par leurs parents, enfants de parents déchus de leurs droits, ou orphelins) étaient au nombre de 2 363. En 2013, 3 456 enfants bénéficient de ce statut, pendant une période très courte, nécessaire à certains parents pour prendre la décision d'assumer l'accueil de l'enfant. La même année, 1 087 enfants sont admis comme nouveaux pupilles dont 788 à titre définitif et 1 093 enfants ont quitté ce statut³.

Situation en Bourgogne FAITS MARQUANTS

- ▶ Les deux parents (ou le parent isolé) de plus de 60 % des enfants de moins de 6 ans sont actifs en 2012, proportion dans la moyenne nationale. La Côte-d'Or présente la valeur la plus élevée (69 %).
- ▶ On recense en région environ 2 200 places en crèches collectives et 9 000 places dans les autres structures d'accueil collectif (halte-garderie, multi-accueil et accueil familial) en 2012. Les assistantes maternelles agréées offrent 18 500 places hors accueil familial.
- ▶ Les taux départementaux d'équipement en accueil des enfants de moins de 3 ans (accueil collectif, assistantes maternelles et école maternelle) sont tous supérieurs au taux national (61 places pour 1 000). Les taux varient fortement selon les départements de 62 places dans la Nièvre à 76 places pour 1 000 en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.
- ▶ Dans le cadre de la PAJE, 42 500 familles ont perçu une aide financière de la CAF pour faire garder leur(s) enfant(s) par un tiers (CMG) et 21 000 familles ont bénéficié du complément de libre choix d'activité.
Rapporté au nombre d'enfants de moins de 6 ans, les taux correspondants varient selon les départements de 160 pour 1 000 dans la Nièvre à 435 pour 1 000 en Saône-et-Loire.
- ▶ 9 285 enfants ont été pris en charge par l'ASE en 2013, soit 24 ‰ enfants de moins de 21 ans (contre 19 ‰ en France hexagonale).
Parmi ces enfants, 52 % ont été accueillis dans des structures d'hébergement et 48 % ont bénéficié d'une action éducative, à domicile ou en milieu ouvert. Au 1^{er} janvier 2014, le taux d'équipement en établissements d'aide sociale à l'enfance est de 5.2 places pour 1 000 enfants de moins de 20 ans. Il est supérieur à la moyenne nationale (4.1). Ce taux varie de 3.9 en Côte-d'Or à 7.1 dans l'Yonne.
- ▶ Les données concernant le nombre d'enfants mineurs en danger ou en risque de l'être, ayant fait l'objet d'une information préoccupante, sont en cours de consolidation dans les départements de Bourgogne.

VOIR AUSSI LES FICHES

- ▶ Santé scolaire
- ▶ Enfants handicapés
- ▶ Violences

MODES DE VIE DES ENFANTS



Taux d'équipement en accueil des enfants de moins de 3 ans

	Taux	évolution depuis 2007
Côte-d'Or	67	1.1%
Nièvre	62	4.9%
Saône-et-Loire	76	4.0%
Yonne	76	3.0%
France métropolitaine	57	4.3%

* Places pour 100 enfants de moins de 3 ans en accueil collectif et familial, auprès des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers.

► Sources : enquête PMI - Drees - 2012 ; IRCEM-MESR DEPP - 2012 ; INSEE

Places par mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans

	Crèches collectives	Haltes-garderies	Multi-accueil	Accueil familial	Assistantes maternelles (hors accueil familial)	Garde à domicile
Côte-d'Or	792	281	1 276	326	3 424	351
Nièvre	150	25	419	30	1 028	88
Saône-et-Loire	0	317	1 464	349	3 324	302
Yonne	229	170	811	80	1 953	139
Bourgogne	1 171	793	3 970	785	9 729	880

► Sources : enquête PMI - Drees - 2012 ; IRCEM-MESR DEPP - 2012

Prestations versées par la CAF aux familles pour la garde des enfants de moins de 6 ans

	CMG assistant(e) maternel(le)	Complément de Libre Choix d'Activité	CMG Structure*	CMG garde à domicile	Nb d'enfants concernés	Taux pour 1 000 enfants
Côte-d'Or	7 564	3 558	466	212	14 239	406
Nièvre	2 397	994	60	41	4 118	338
Saône-et-Loire	7 991	4 265	214	162	15 369	435
Yonne	4 731	2 572	96	65	9 162	386
Bourgogne	22 683	11 389	836	480	42 888	403
France	731 071	477 205	48 344	59 075	Nd	Nd

* accueil à domicile, familial et micro-crèches

CMG : complément de libre choix du mode de garde

► Source : Caf de Bourgogne - 2014 Exploitation ORS

Nombre de places et taux* d'équipement en établissements d'aide sociale à l'enfance

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France hexagonale
Etablissements d'accueil mère-enfant	24	28	0	105	157	4 885
Pouponnières à caractère social	8	6	12	5	31	796
Foyers de l'enfance	56	64	92	58	270	10 233
Maisons d'enfants à caractère social	382	72	470	316	1 240	43 071
Autres*	6	118	26	86	236	4 145
Taux d'équipement*	3.9	6.6	4.8	7.1	5.2	4.1

* Lieux de vie et d'accueil, structures intermédiaires de placement social, villages d'enfants

► Sources : Drees Finess, DRJSCS (1), Insee, estimation de population au 01/01/2013

MODES DE VIE DES ENFANTS



Enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance

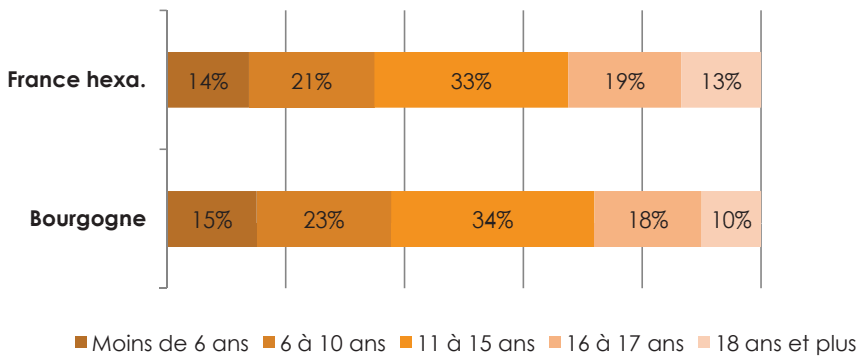
	Bénéficiaires d'actions éducatives	Enfants accueillis*	Total	Taux pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans
Côte-d'Or	1 300	1 420	2 720	20.7
Nièvre	574	865	1 439	31.6
Saône-et-Loire	1 538	1 231	2 769	21.7
Yonne	1 047	1 310	2 357	28.2
Bourgogne	4 459	4 826	9 285	23.9

* Enfants confiés à l'ASE et placements directs par le juge

► Sources : Drees – enquête 2013 ; Insee – RP 2012

Exploitation ORS

Âge des enfants confiés à l'ASE



* Effectif total : 4 349 enfants confiés à l'ASE en Bourgogne

► Source : Drees – enquête 2013

Exploitation ORS

Définitions

Les actions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) comportent soit un placement en établissement ou dans une famille d'accueil, soit une action éducative à domicile (AED) menée par des travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs, psychologues) à titre préventif, soit une action éducative en milieu ouvert judiciaire (AEMOJ) exercée en vertu d'un mandat judiciaire. Dans le cadre des actions éducatives, les travailleurs sociaux interviennent en principe auprès d'un enfant nommé désigné, mais souvent le travail est mené aussi auprès de la famille. L'objectif est d'éviter un retrait de l'enfant du milieu familial, ou de préparer un placement.

Les enfants placés en hébergement ou dans une famille d'accueil sont dits accueillis. Deux situations sont possibles :

- Placement par décision administrative du président du conseil départemental, sur demande ou en accord avec la famille : ce sont les enfants confiés à l'ASE.
- Placement direct par décision judiciaire auprès d'un établissement ou auprès d'un tiers de confiance et la délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement.

MODES DE VIE DES ENFANTS

Éléments de bibliographie

1. Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013. Drees ; oct 2014, 8 p.
1. Neuvième rapport au Gouvernement et au Parlement. Oned ; mai 2014.
2. La situation des Pupilles de l'État. Enquête au 31 décembre 2013. Oned ; 2014, 167 p.



 Siglaire

CMG : Complément de libre choix du mode de garde

